

DÉCHÈTERIES



Réaménagement des déchèteries

Des travaux sont prévus sur les déchèteries de Baron-sur-Odon et de Sainte-Honorine-du-Fay pour une meilleure circulation et valorisation des déchets !

Combien de temps vont durer les travaux ?

Environ 2 mois, de fin novembre à fin janvier (sous réserve)
Les travaux seront réalisés sur une déchèterie à la fois, les usagers seront invités à se rendre à la déchèterie ouverte.

Quelles seront les changements ?

- > Développement de nouvelles filières de recyclage :
Jouets, articles de bricolage et de jardin, articles de sport, plâtre, et décoration de la maison (rideaux, tapis,...)
- > Expérimentation de zones de réemploi sur chaque site
- > Mise en place d'un contrôle d'accès fonctionnel, avec QR code
- > Optimisation de la circulation en agrandissant les voiries
 - Voie spécifique pour les résidus de jardin à la déchèterie de Baron-sur-Odon
- > Renforcement de la sécurité sur les sites :
 - En remplaçant les gardes-corps obsolètes
 - En déplaçant les bennes gravats au sol
- > Remise aux normes sur la sécurité incendie
- > Modification de l'entrée à la déchèterie de Sainte-Honorine-du-Fay
 - Voir plan ci-dessous



Plan de la déchèterie de Sainte-Honorine-du-Fay



Info canicule

En cas de vigilance
🟡 jaune ou 🟠 orange :
Les horaires des déchèteries sont modifiées : 8h-14h.

En cas de vigilance
🔴 rouge :
Fermeture complète des déchèteries.



Attention

La déchèterie est réservée aux usagers particuliers, les professionnels doivent se rendre dans une déchèterie privée.



Nouveau système de contrôle d'accès

Consignes d'utilisation :

À compter de janvier 2024, l'accès à la déchèterie se fera via un QR code. Chaque foyer disposera d'un QR code individuel.

Comment récupérer son QR Code ?

- > Votre QR code sera visible et récupérable sur votre prochaine facture.
- > Sur demande auprès de la Communauté de communes. (sur présentation d'une preuve d'identité)
- > Via votre compte « Ecocito ». <https://vallees-orne-odon.ecocito.com/>



Présentation du QR Code

À chaque passage à la déchèterie, il vous suffira de présenter le QR code à la borne ou à un agent présent sur le site.

En cas de difficulté, un agent sera présent pour vous accompagner et répondre à vos questions.



Objectif 26 passages en déchèterie

Attention :

2024 sera une année test, le forfait de votre redevance inclut **26 passages à l'année**. Chaque passage supplémentaire sera facturé 5€.



Des questions ?

• **J'ai prêté mon QR code à une personne qui entretient mon terrain, comment puis-je le renouveler pour ne pas qu'il puisse l'utiliser par la suite ?**

Vous pouvez le renouveler via Ecocito ou sur demande à la Communauté de communes. L'ancien QR code sera désactivé.

• **Pourquoi contrôler et limiter le nombre de passages en déchèterie ?**

> Afin de réserver l'accès aux seuls usagers du territoire et éviter le prêt de QR codes aux usagers extérieurs et entreprises qui ne contribuent pas au financement des déchèteries.

> Pour inciter les usagers à massifier les apports et ainsi désengorger les déchèteries aux périodes de forte influence.

• **J'ai un grand terrain et donc beaucoup de résidus de jardin, je risque d'utiliser rapidement mes 26 levées.**

Notre agent de prévention vous accompagne pour la valorisation de vos résidus de jardin. Le mulching, le broyage et le compostage sont des pratiques vous permettant de réduire les venues en déchèterie en valorisant vos résidus de jardin directement sur place.



D'autres questions ?

Appelez le service Déchets Ménagers au :

02 31 73 11 98

www.vallees-orne-odon.fr

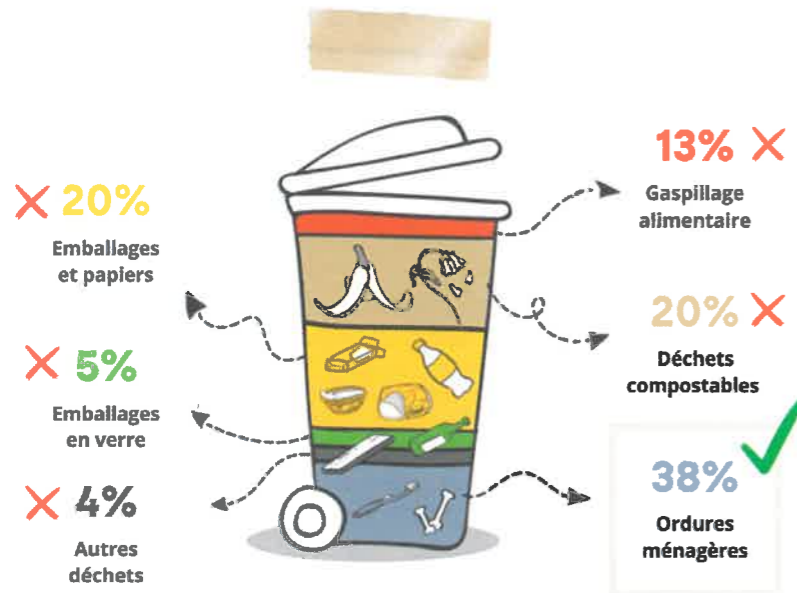


Modification de la collecte

À compter du 1er janvier 2024 :
Le nombre de levées incluses dans le forfait passe de 26 à 18 levées annuelles.

Pourquoi ce changement ?

> Pour poursuivre l'effort de tri !



Composition de la poubelle grise 2022 sur notre territoire

À compter du 1er juillet 2024 :
Le camion de collecte passera **tous les 15 jours** pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages.

Attention :

Vos jours de collecte des ordures ménagères et des emballages vont changer.
Soyez attentifs à votre calendrier de collecte 2024 (joint avec cette communication et disponible sur notre site internet).

Ce qu'il faut retenir

À compter du 1er janvier 2024 :

- Ordures ménagères résiduelles : Le forfait passe de 26 à 18 levées par an, pour continuer l'incitation à la réduction.
- L'accès aux déchèteries se fait via un QR CODE individuel avec un forfait de 26 passages annuels.

À compter du 1er juillet 2024 :

- La collecte des emballages en porte-à-porte se fait en **bac jaune** uniquement, pour faciliter le geste de tri et pour protéger la santé des agents de collecte.
- Passage du camion de collecte tous les 15 jours (voir calendrier), pour maîtriser les coûts de collecte.

À partir de 2024, la collectivité simplifie le paiement de vos factures avec la mensualisation :

Comment cela fonctionne ?
Le choix de la mensualisation n'est pas obligatoire, c'est une possibilité que la collectivité vous propose.
Pour choisir la mensualisation, il vous suffit de compléter avant le 15 janvier 2024 le mandat de prélèvement SEPA disponible sur notre site internet ou au siège de la Communauté de communes, et de fournir un RIB (format IBAN/BIC)

Attention : La facture du 2nd semestre 2023 sera à régler comme habituellement.
En cas de modifications (changement de bac, déménagement) l'échéancier sera automatiquement modifié.

Plus d'informations sur notre site internet ou au 02 31 73 11 98.

Baisse du prix des levées supplémentaires



613 personnes se sont mises au compostage en 2023
Et pourquoi pas vous ?

Réservez gratuitement votre composteur :
<https://cdc.vallees-orne-odon.fr/demarches-en-ligne/>

Maîtrise des coûts

DÉCHETS MÉNAGERS

Votre service évolue !



NEW Le tri c'est facile !

En remplacement des sacs jaunes, la collectivité vous met à disposition des bacs jaunes pour faciliter le geste de tri des emballages et papiers.

Consignes d'utilisation :

À partir de quand les utiliser : **à partir du 1er juillet 2024 uniquement**, date de démarrage du nouveau marché de collecte, avec l'entreprise DERICHEBOURG.

Vous avez la responsabilité de l'entretien et du nettoyage de votre bac.

Contrôle qualité : les agents de collecte regarderont systématiquement la qualité du tri de votre bac. Si de nombreuses erreurs s'y trouvent, le bac pourra être refusé à la collecte.

MÉMO TRI
TOUS VOS EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

- TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES
- TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONS
- TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL
- TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE
- TOUS LES FLACONS, BIDONS ET BOUTEILLES PLASTIQUES

En urac / Vidés / Aplatis / Non imbriqués

LE TRI C'EST EASY !

#ENVIRAC #SANSLESIMBRIQUER #SANSLESLAVER #BIENLESVIDER

Questions / Réponses

Quand les bacs vont-ils être distribués ?

Au cours du premier semestre 2024, le planning de distribution vous sera communiqué. Il sera également transmis à votre mairie et disponible sur les réseaux habituels.

Quelle taille ?

Taille unique (240L) pour tous les usagers excepté :

- > Pour les personnes produisant très peu d'emballages, personnes âgées, ou avec handicap : 120L possible.
- > Pour les professionnels et éventuellement les familles nombreuses : 360L et 660L possibles.

Comment vont-ils être distribués ?

Sans démarches de votre part, le bac 240L sera déposé directement devant chez vous, un flyer d'information sera déposé dans votre boîte aux lettres.

Je souhaite avoir un bac jaune 120L ou 360L au lieu d'un bac 240L, comment faire ?

En téléphonant au 02 31 73 11 98 ou en faisant la demande par mail à : om@vallees-orne-odon.fr
(suivant la disponibilité et l'avis du service)

En cas de doute, déposez vos déchets dans le bac gris.

Ou téléchargez l'application « Guide du tri » proposée par CITEO

Disponible sur Apple Store et sur Google Play

